

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 311/PR/MFAE
portant nomination d'un Conseiller de
la délégation dahoméenne aux réunions
du Fonds Monétaire International.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°62-41 du 31 décembre 1962, autorisant l'adhésion de
la République du Dahomey au Fonds Monétaire International ;
VU le Décret N°208/PR-SGG du 13 Mai 1966, portant nomination de
Gouverneurs et de Gouverneurs-suppléants de la République du
Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction
et le Développement, de l'Association Internationale pour le
Développement et du Fonds Monétaire International ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires
Economiques ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Est nommé Conseiller de la délégation du Dahomey aux
réunions du Fonds Monétaire International :

Mr Jean CHARPENTIER, Directeur de l'Agence de Cotonou
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 AOUT 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Général Christophe SOGLO

Nicéphore SOGLO

Ampliatiions :

PR 4 - MFAE 6 - MAE 2 - Ministères 9 -
BCEAO 4 - FMI 2 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1
Gde.Chanc. 1 - Intéressé 1 - JORD 1.